



COMMUNE DE WASNES AU BAC

CONVENTION DE LOCATION DE SALLE

Entre : Annie AVE, Maire en exercice de la Commune de et à 59252 WASNES AU BAC, 12, rue du Dr Calmette, d'une part,

Et :

Domiciliés.....



.....

Il est convenu ce qui suit :

Conformément à ce qui a été acté dans l'acte de réservation en date du
Le locataire désigné ci-dessus disposera de la location des installations de la salle polyvalente (salle, commodités, cuisine et halle couverte).

DU VENDREDI A 15 H AU LUNDI A 15H

Afin d'y organiser :

- Un repas pour personnes
 Un vin d'honneur
 Un vin d'honneur et un repas pour personnes

Si un professionnel de la restauration intervient, veuillez nous communiquer ses coordonnées :

NOM :

Adresse :

SIRET et N° Téléphone :

La salle polyvalente et ses annexes sont classées Etablissements recevant du Public. La gestion est assurée par la Mairie sous la responsabilité du Maire.

Font partie intégrante de la présente convention les documents suivants intitulés :

- Règlement de la location de salle (Annexe 1)
- Etat des lieux (Annexe 2)

Par la signature de la présente convention, les parties reconnaissent avoir pris pleinement connaissance des documents susvisés et des obligations qui en découlent. Elles s'engagent à respecter ces consignes scrupuleusement.

Fait en double exemplaires à Wasnes au Bac, le
(Faire précéder la signature par « lu et approuvé, bon pour accord »)

Le locataire responsable,

Le Maire, Annie AVE